



*Afrique et développement*, Vol. XXXIV, Nos 3 & 4, 2009, pp. 65–91  
© Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique,  
2009 (ISSN 0850-3907)

## **L'institutionnalisation des délibérations dans l'espace public au sein des chefferies Bamileke de l'Ouest-Cameroun**

André Tchoupie\*

### **Résumé**

Cette étude s'appuie sur les différentes variantes du néo-institutionnalisme pour analyser le processus par lequel la délibération dans l'espace public s'érige en une véritable institution dans les chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun. Elle révèle que loin d'apparaître comme une génération spontanée, la délibération dans l'espace public ici se présente plutôt comme une réalité que les acteurs socio-politiques construisent et reconstruisent en permanence à travers certaines de leurs actions et interactions. Suite à cette construction, la pratique délibérative dans la sphère publique s'est inscrite dans une trajectoire ayant débouché dans une large mesure sur son érection en l'un des traits essentiels de la culture bamiléké. Car non seulement elle s'est progressivement imposée comme un véritable socle sur lequel reposent toutes les décisions politiques, mais également elle connaît au fil du temps de perpétuelles métamorphoses marquées par une harmonieuse combinaison des acquis de la tradition et des exigences de la modernité, ceci lui permettant de faire face aux diverses forces environnementales qui tendent à amollir sa vigueur.

### **Abstract**

Based on the different variants of neo-institutionalism, this paper attempts to analyse the process through which public space deliberation is becoming a real institution in the Bamileke chieftaincies of Western Cameroon. It demonstrates that far from appearing as a spontaneous generation, public space deliberation represents here instead a reality that socio-political actors are permanently building and rebuilding through their actions and interactions. Following this construction, public sphere deliberative practice followed a trajectory mainly leading to its being erected as one of the main characteristics of the Bamileke

---

\* Chargé de cours à l'Université de Dschang, Cameroun.  
E-mail : [atchoupie@yahoo.fr](mailto:atchoupie@yahoo.fr).

culture. This has been so thanks to the fact that, it has established itself as a real base on which all political decisions have rested, and has also been undergoing over time constant changes marked by an harmonious combination of acquired traditional values and modernity demand, which helps it face up to the diverse environmental forces tending to weaken its dynamism.

### Introduction

Envisager l'étude des délibérations dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun peut à première vue paraître absurde et dénué de pertinence scientifique. Car par définition, un espace public est surtout un lieu de controverse où se discutent les problèmes publics. C'est avant tout « un espace symbolique où s'opposent et se répondent les discours, la plupart contradictoires, tenus par les différents acteurs politiques, sociaux, religieux, culturels, intellectuels, composant une société » (Wolton 1997:379). Or par la chaîne de leur ascendance généalogique et surtout par l'auréole de sacralité qui les entoure, les chefs traditionnels ici apparaissent comme l'épicentre de la vie sociale et politique et donnent l'impression d'exercer une autorité sans partage (Kamto 1987:110), c'est-à-dire de développer une stratégie de distanciation en commandant de manière autoritaire, en fuyant les débats et en imposant leurs décisions à la société, cette impression étant d'autant plus forte qu'elle a pendant longtemps servi de ferment à l'expansion de la thèse suivant laquelle la société traditionnelle africaine en général et la société coutumière bamiléké en particulier constitue une société unanime (Vieyra 1965:201).

Cependant, le fait que ces chefferies donnent l'image des monarchies autocratiques et unanimes masque mal les véritables mécanismes de leur fonctionnement. Car ce qui dans les traditions socio-culturelles et politiques ici apparaît souvent à l'observateur mal informé comme l'acceptation absolue et inconditionnelle de l'autorité des chefs et comme une congruence parfaite entre les membres de la société n'est jamais si absolu ni totalement harmonieux (Kamto citant Beseat 1987:110).

Certes, de part le caractère sacré et mystique de leurs pouvoirs les *fô*<sup>1</sup> bamiléké sont vénérés et adulés presque comme un Dieu et se trouvent dotés des attributs tentaculaires en cumulant tous les pouvoirs temporels et religieux. Mais ceci ne saurait amener à assimiler les communautés dont ils assurent la direction ni à des monarchies absolues ni à des sociétés unanimes, dans la mesure où les populations ici sont loin d'apparaître comme des sujets constamment dociles et appelés à se soumettre aveuglement aux oukases d'une autorité mystérieuse, lointaine et omnipotente. Car non seulement leurs rois ne peuvent sereinement exercer leurs pouvoirs qu'en tenant compte de leurs points de vue ou de ceux de certains segments du corps social, mais

également toutes les décisions engageant la vie de la communauté ne reçoivent jamais une adhésion inconditionnelle de tous, ce qui engendre une recherche permanente du consensus, surtout à travers une systématisation des débats qui comporte aussi bien une dimension horizontale (c'est-à-dire au sein des différentes confréries que comportent les instances dirigeantes) qu'une dimension verticale (c'est-à-dire entre gouvernants et gouvernés).

Ceci invite à passer d'une science de la carte postale se limitant aux évidences aveuglantes à une science réflexive se fiant au raisonnement qui démasque le caché, l'invisible, les causes structurales inaccessibles au sens commun (Sindjoun 1994:14). Il paraît dans cette perspective plus judicieux de troquer les concepts de « monarchie autocratique » et de « société unanimiste » contre celui de « société consensuelle » ou de société « à forte propension au consensus », qui semble plus pertinent et respectueux de la réalité (Kamto 1987:147), tant il est vrai que le dialogue et la concertation constituent ici les principaux piliers sur lesquels repose toute action politique. A travers des consultations périodiques sous forme de discussions à petite ou à grande échelle, l'assentiment et l'adhésion de la plus grande fraction de la population sont en effet constamment recherchés. La délibération dans l'espace public s'élevant dans ces conditions en une véritable exigence fonctionnelle du système politique, chaque détenteur du pouvoir coutumier où chaque personne concourant à son exercice se trouve dans l'obligation de s'y référer ou de s'y soumettre.

Toutes ces réalités conduisent à l'articulation de la problématique de cette étude autour des principales questions suivantes : peut-on valablement envisager la délibération dans l'espace public comme une institution dans le cadre des sociétés que d'aucuns ont qualifié d'unanimistes et au sein desquelles les chefs semblent exercer un pouvoir solitaire et sans bornes ? Comment se consolide, à travers les âges, une tradition de délibération dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké ? Comment se réalise la connexion entre la tradition et la modernité au niveau de la délibération sur l'espace public dans les sociétés coutumières ?

De la réponse à ce questionnement se dégage l'idée centrale suivant laquelle loin de relever de l'univers de la contingence, la délibération dans l'espace public se trouve profondément enracinée dans la culture des chefferies bamiléké et semble même faire partie des traits essentiels de cette culture. Car non seulement elle apparaît comme un véritable socle sur lequel repose toutes les décisions politiques, mais également elle connaît au fil du temps de perpétuelles métamorphoses marquées par une harmonieuse combinaison des acquis de la tradition et des exigences de la modernité, ceci lui permettant de faire face aux diverses forces environnementales qui tendent à amollir sa vigueur. D'où le compromis entre le « jamais vu » et le « toujours ainsi »,

compromis fondateur d'une hypothèse de la continuité dynamique (les délibérations dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké tout en étant constantes varient en fonction des conjonctures) ou de la discontinuité relative (les variations conjoncturelles des délibérations dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké ne marquent pas une césure radicale).<sup>2</sup>

Il importe donc d'accorder une attention particulière aux trajectoires sociales et historiques par lesquelles la délibération dans l'espace public s'impose comme une véritable institution dans les chefferies bamiléké. Cette entreprise se trouve cependant confrontée à un sérieux problème de clarification conceptuelle car la notion d'« institution » apparaît à bien des égards comme l'un des concepts les plus galvaudés qui soit. Largement utilisée par la plupart des sciences sociales, elle semble en effet avoir perdu en compréhension ce qu'elle a gagné en extension, comme le relève J. Chevallier (1996:13). Devenue fuyante et insaisissable selon les termes de cet auteur, polysémique, équivoque et problématique pour R. Lourau (1970:143), sa signification renvoie à des réalités très hétérogènes.

C'est ainsi que pendant que A. Giddens (1987:66) par exemple la conçoit comme des « pratiques qui ont la plus grande expansion spatio-temporelle dans [les] totalités sociétales », J. Rojot (2003:407-430) l'appréhende essentiellement comme des faits qui s'imposent et doivent perpétuellement être pris en compte par les acteurs socio-politiques. J. Chevallier (1996:17) quant à lui la perçoit surtout comme « l'ensemble des faits sociaux qui, s'inscrivant dans la durée, ont l'apparence d'une réalité « objective », « naturelle », et sont vécus comme tels par les individus ».

Mais en dépit de leurs divergences, toutes ces approches semblent reposer sur deux éléments-clés qui leur servent de dénominateur commun, à savoir, le profond enracinement dans le corps social et la permanence dans le temps. Elles sont toutes sous-tendues par le fait que dotées d'une consistance propre, c'est-à-dire détachées des volontés qui les ont fait naître et installées dans la durée, les institutions exercent constamment une emprise sur les membres de la société en modelant fréquemment leurs pensées et leurs comportements (Chevallier 1996:17). C'est pour cette raison que même si les procédures de prise de décision occuperont une place importante dans cette étude, l'accent sera surtout mis sur le processus par lequel la délibération dans l'espace public acquiert une dimension institutionnelle.

Cette posture permet en effet de disposer de solides balises d'analyse pour inscrire l'examen des délibérations dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké dans l'itinéraire d'une dynamique d'institutionnalisation, le concept d'institutionnalisation renvoyant au cheminement par lequel des processus sociaux en viennent à prendre le statut de règle dans la pensée et dans l'action sociale (Rojot 2003:407).

Il convient cependant de mettre l'accent, non pas sur le « vieil institutionnalisme » (Chevallier 1996:17) ou sur « l'archéo-institutionnalisme » (Quantin 2005:13), mais plutôt sur le néo-institutionnalisme. Développé en réaction contre les perspectives behavioristes qui furent influentes dans les années soixante et soixante-dix, ce cadre théorique est loin de constituer un courant de pensée unifié, dans la mesure où il a donné lieu à plusieurs modes de déclinaison qui ont conduit certains auteurs à parler de trois néo-institutionnalisations à savoir, le néo- institutionnalisme historique, le néo-institutionnalisme sociologique et le néo- institutionnalisme du choix rationnel (Hall et Taylor 1997). La combinaison de ces trois tendances permet de disposer d'une grille d'analyse permettant d'associer interprétation structurelle et stratégies d'acteurs, définition contextuelle des politiques et des choix des agents et cadres de prédéfinition de leurs comportements. Elle autorise l'inscription de l'analyse ici dans la logique de la « convergence structurelle », en mettant en valeur l'articulation du temps long des structures et du temps court des conjonctures (Quantin 2005:11-20).

C'est pour cette raison que même si c'est le néo- institutionnalisme historique qui servira de principal socle théorique à cette étude en ce sens qu'il permettra d'observer les trajectoires par lesquelles l'instinct délibératif se fossilise dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké, chacune des deux autres tendances sera également sollicitée. Le néo-institutionnalisme sociologique sera par exemple opératoire dans l'observation de l'apport de la variable culturelle dans la sédimentation des pratiques délibératives dans l'espace public de ces sociétés et surtout dans l'examen des mécanismes par lesquelles ces pratiques s'adaptent aux exigences de la modernité. Quant au néo- institutionnalisme du choix rationnel, il sera surtout mobilisé dans le cadre de l'analyse des aspects de la délibération dans l'espace public qui s'inscrivent dans le sillage des comportements instrumentaux mettant à nu l'instinct calculateur des acteurs. Il s'agira, à travers le recours à cette grille de lecture, de voir en quoi la systématisation des délibérations dans l'espace public au sein des sociétés coutumières de l'Ouest-Cameroun peut être considérée comme un moyen d'assurer l'efficacité de l'action socio-politique.

La mobilisation de toutes ces variantes du néo-institutionnalisme permet en définitive de constater que la délibération dans l'espace public ici est une entité qui s'est d'abord progressivement enracinée dans le champ socio-politique local, et a par la suite connu de profondes transformations lui permettant de s'adapter aux perpétuelles mutations de son environnement socio-culturel et politico-économique.

### **Les dynamiques d'enracinement de la délibération dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké**

Si la délibération dans l'espace public constitue l'une des principales valeurs qui influencent et orientent fréquemment les comportements des populations des chefferies bamiléké, l'acquisition de ce statut n'a pas été naturelle et automatique. Au contraire, elle a suivi un cheminement historique et social marqué par une progressive sédimentation des pratiques qui se sont finalement hissées au rang des composantes essentielles de la culture locale et se sont imposées comme repères pour une importante partie du corps social à travers plusieurs générations. L'on a assisté dans le sillage de cette dynamique à un double mouvement de cristallisation de la pratique délibérative dans la vie socio-politique et de renforcement de son ancrage social par le recours aux forces surnaturelles.

### **La routinisation de la pratique délibérative dans la vie socio-politique**

Envisager la routinisation de la pratique délibérative dans la vie socio-politique des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun, c'est mettre l'accent sur les manières de faire et d'agir ayant débouché sur la cristallisation de la délibération sur l'espace public comme un élément structurant par excellence de ces sociétés, caractérisé par sa permanence et par l'emprise qu'elle exerce sur les acteurs. Ceci exige qu'une attention particulière soit accordée aux habitudes et aux accoutumances qui, à force de se reproduire, ont fini par s'ériger en norme de comportement, même si cette norme a connu au fil du temps un certain nombre de transformations lui permettant de s'adapter aux mutations de son environnement. A cet égard, force est de constater d'une part que la palabre a historiquement été érigée en mode privilégié de prise de décision dans l'espace public global de chaque chefferie, et d'autre part que les pratiques délibératives ont constamment ponctué les activités qui ont lieu dans les différents espaces publics particuliers des sociétés traditionnelles.

### ***La systématisation historique de la palabre comme technique de prise de décision dans l'espace public global de chaque chefferie***

L'espace public global entendu comme espace qui, au contraire des espaces publics sectoriels ou des espaces publics particuliers est ouvert à tous (Habermas 1997:13-14), a pendant longtemps figuré parmi les cadres privilégiés des délibérations dans les chefferies bamiléké. Apparaissant comme une agora, il était le lieu d'exercice d'une véritable « démocratie délibérative ».<sup>3</sup> La démocratie dans les sociétés traditionnelles africaines et plus particulièrement dans les chefferies bamiléké se caractérisait en effet surtout par le fait qu'elle faisait des décisions politiques le résultat d'un débat ouvert à tous les membres d'une communauté.

La palabre quotidienne favorisait dans cette perspective un large débat et donnait à chaque membre de la société l'occasion d'exprimer son point de vue, ce qui permettait d'arriver à une décision qui liait en principe tout le monde. La principale procédure ici consistait, pour les rois, à faire rassembler les populations devant la cour royale ou sur la place du marché lors des débats portant sur les questions jugées importantes pour la vie de la communauté.<sup>4</sup> Ceci permettait aux habitants de chaque village de participer à la marche de la cité à travers la prise de parole publique.

Le recours à cette technologie politique s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie par laquelle les autorités coutumières visaient non seulement à obtenir la confiance et l'adhésion massive des populations, mais également à galvaniser le peuple et à susciter son enthousiasme, surtout lorsque les mesures envisagées visaient des expéditions guerrières contre les groupements voisins qui étaient très fréquentes dans cette partie du monde pendant la période précoloniale et qui éprouvaient considérablement le corps social.<sup>5</sup> Il constituait également un système de gestion sociale et politique des conflits qui venaient de temps en temps mettre à mal la cohésion sociale, dans la mesure où il permettait la mise en place d'un espace de débat et de discussion, d'arbitrage et de réconciliation, d'avis et de conseils, de décisions et d'accords après délibérations contradictoires (Kiflé Sélassié Béséat 1980:76). Son institutionnalisation marquait d'une part la reconnaissance du conflit et de la pluralité comme traits structurants de la société, et d'autre part la consécration de la résolution des conflits par la voie de la délibération collective comme principal mécanisme de régulation sociale (Sindjoun 2007:470).

Créditées d'un fort coefficient de neutralité et d'objectivité, les décisions prises dans ces conditions étaient généralement appliquées sans recours à la contrainte ou à la coercition, car même ceux qui ne les partageaient pas se sentaient obligés de les respecter (Ahanhanzo Glélé 1974:178). L'idée de base ici était que « l'autorité est éclairée et sage et on doit s'y soumettre librement et de façon responsable » (Kiflé Sélassié Béséat 1980:77). Le caractère public des procédures permettait en effet aux populations d'apprécier directement les qualités de justice du chef et de s'assurer de la conformité des décisions prises à la coutume ancestrale.

Cette réalité s'apparentait à une véritable « démocratie idéalisée » qui renvoie à un système politique où le peuple peut s'exprimer directement sur tous les sujets, de l'économique au judiciaire en passant par la définition des droits et des valeurs socio-politiques (Mény et Surel 2000:28-29). Elle favorisait l'élaboration d'un consensus qui était loin d'être un consensus dolosif, encore moins un consensus aux couleurs d'unanimisme. C'était plutôt celui qui permettait de marquer l'équilibre entre la majorité et la minorité et ratifiait simultanément la présence du conflit et la médiation des points de vue opposés,



même si la palabre se terminait généralement par un accord, par une réconciliation entre les protagonistes (Sindjoun 2007:475-476).

L'expression « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » que de nombreux entrepreneurs politiques ne mettent en relief dans la définition de la démocratie que pour mieux l'ignorer dans la pratique revêt donc ici une dimension tout à fait particulière, dans la mesure où le *dêmos* apparaît à bien des égards comme l'alpha et l'oméga de l'activité politique.

Cette modalité de gouvernement direct se trouvait cependant tempérée par le fait que c'est le chef qui constituait le verbe de la communauté, le grand maître de la communication, des significations et de l'information. Ceci lui permettait à la fois de prendre connaissance des problèmes nouveaux et de dégager les grandes tendances de l'opinion. Il s'agissait donc d'une pratique du pouvoir d'où transparaisaient les éléments d'une démocratie d'essence populaire dont le ressort fondamental était l'échange dialectique entre la base et le sommet (Kamto 1987:115).

L'on se trouvait ici très proche de la cité grecque antique où l'essentiel de la vie politique se déroulait sur l'agora (c'est-à-dire sur la place du marché) et où les citoyens partageaient un engagement commun vis-à-vis de la résolution des problèmes et des choix collectifs à travers un raisonnement public, ce qui contribuait largement à la légitimation des institutions en place, étant donné qu'elles établissaient un cadre favorable à une délibération publique et libre (Habermas, citant Manin 1997:XXV-15).

Cette technologie de gestion de la société se trouvait cependant très coûteuse en temps, dans la mesure où elle laissait à chaque individu membre de l'assistance d'aller jusqu'au bout dans le processus de l'expression de ses sentiments (Kamto 1987:115). La prise d'une décision consensuelle était dans ces conditions appelée à englober de nombreuses semaines, voire des mois,<sup>6</sup> suivant les modalités contemporaines de découpage du temps. C'est ce qui explique pourquoi elle n'a pas pu résister à l'érosion du temps. Car la taille de la population devenant de plus en plus grande et les problèmes socio-politiques à résoudre devenant de plus en plus complexes et nécessitant des compétences de plus en plus spécialisées, il devient au fil du temps progressivement fastidieux et impossible d'associer directement l'ensemble du corps social au processus de la prise de décision.

Les symboles et les pratiques rituelles qui tendaient à faire des délibérations sur la place publique une dimension importante de la culture bamiléké ne sont certes plus très fréquents. Mais il n'est pas rare de nos jours que les populations de telle ou telle chefferie soient invitées à prendre part à des cérémonies s'apparentant à de véritables délibérations sur la place des fêtes du village, même si tout le monde ne parvient manifestement pas à prendre la parole ici. Qu'à cela ne tienne, l'on assiste à l'entretien d'une constante pratique délibérative dans des espaces publics particuliers.



### ***L'entretien d'une constante tradition de délibération dans les espaces publics particuliers***

Contrairement à l'espace public global qui est en principe ouvert à tous, les espaces publics particuliers sont des cadres de discussions et de débats qui n'admettent en leur sein que des personnes remplissant un certain nombre de conditions. Il s'agit plus précisément des réunions et des rencontres qui n'accueillent que des membres d'un groupe et des personnes invitées à prendre part à ses activités. Ce sont en dernière analyse des cercles dont les membres se regroupent sur la base des affinités spécifiques.

En dépit des différences qui existent dans la nature et dans l'étendue de leurs membres, ces cercles incarnent une aspiration à la discussion permanente entre des personnes privées sur l'espace public. Ce sont des milieux dans lesquels on se tourne généralement, au cours des débats, de l'intérieur vers l'extérieur (Habermas 1997:47-48). Les questions au centre des échanges en leur sein ont ainsi le plus souvent une portée générale, en raison de leur importance dans la vie de la chefferie à laquelle appartient le cercle.

Les chefferies bamiléké contiennent une extrême variété de pareils cercles,<sup>7</sup> qui constituent autant d'arènes particulières de délibération. Il s'agit notamment des associations des habitants de chaque quartier, des groupes de danse traditionnelle, et surtout des sociétés secrètes dénommées « *nkem* ». Comme le relève Bernard Maillard (1985:44-45), la chefferie Bandjoun par exemple en compte jusqu'à dix-neuf et chaque sociétaire, selon son appartenance à une ou à plusieurs confréries, se retrouve au moins une fois tous les huit jours au sein du palais royal pour débattre et prendre des décisions relatives aussi bien au fonctionnement de la société secrète qu'à la marche du village.

**Tableau 1 : Calendrier hebdomadaire des délibérations dans l'espace public particulier des différentes sociétés secrètes de la chefferie de Bandjoun (pays bamiléké)**

Jours de la semaine	Sociétés secrètes
Dze dze	Zie, Kam kwo, Pferibu
Ntamdze	Kom pu cye ou Kom msu, Me sop, Nye lang, Me gwe nye, Tye gop
Sesu	Muemjung ngkwo ntsa ou Kem sesu ou encore Muemjung sesu, Mekè sesu
Gosue	Zie, Kuen tang, Tsu nye lang
Dzemto	Pan gwop, Be jie, Mekè dzemto
Ntamgo	Muemkam, Mekè ntamgo
Tyepfo	Kem jie, Muela
Syenku	Kwo si sie, Kom kwo si, Tye gop (pour la seconde fois)

Source : Maillard, B : Pouvoir et religion : les structures socio-religieuses de la chefferie de Banjoun (Cameroun), Ed. Peter Lang, Bern, 1985, p.45.

Les membres du « *Nkamvu* » (groupe des neuf notables) et du « *kungang* » quant à eux peuvent se réunir très rapidement à tout moment, à la demande du chef, étant donné qu'ils jouent un rôle central dans la vie socio-politique de la chefferie. L'exploration de la « prise de décision » ou de la « résolution des problèmes »<sup>8</sup> en leur sein révèle qu'elle a pendant longtemps été dominée par une constante recherche du consensus, et ce malgré la variété des sujets à traiter. Lors de leurs réunions qui étaient généralement placées sous la présidence du chef supérieur en effet, ce dernier dévoilait le sujet à débattre et tous ceux qui le souhaitaient pouvaient à tour de rôle intervenir.

Cependant, si les questions de moindre importance étaient dans la plupart des cas réglées sans difficulté particulière, les problèmes complexes étaient âprement débattus. De manière générale, le chef assistait aux débats en silence, son rôle consistant surtout à évaluer tous les points de vue, à peser les avis pour essayer d'en dégager l'opinion majoritaire ou le consensus. Certes, il arrivait de temps en temps qu'un roi cherche à faire prévaloir sa propre perception de la réalité. Mais si la majorité des participants était contre son opinion, il était tenu de s'incliner et de se soumettre à leur verdict, sous peine de s'attirer les foudres de ceux des puissants magiciens qui gardent son totem en brousse et qui peuvent en cas de désaccord avec lui sur un point crucial de la vie sociale ne plus assurer la garde de ce totem, ce qui l'expose aux dangers de tous ordres.<sup>9</sup>

D'où la nécessité pour lui, soit de laisser libre cours aux débats qui pouvaient durer plusieurs jours au cas où une majorité forte ne se dégageait pas rapidement (Ayittey 1990:43), soit d'essayer d'harmoniser les diverses positions en présence en recourant à la technique de la médiation qui permettait de rapprocher les points de vue opposés ou alors à celle du lobbying qui consistait, par le jeu des concessions, à s'assurer de la confiance et de l'adhésion de la majorité des parties prenantes au débat (Nguekeu Dongmo 1996:110).

Le consensus qui se dégageait généralement lors des délibérations s'expliquait essentiellement par le fait qu'au cours des discussions, certains de ceux qui étaient hostiles à la décision envisagée se ralliaient à l'opinion dominante, tandis que d'autres se contentaient de garder le silence ou de s'abstenir, ce qui impliquait l'existence d'une majorité et d'une minorité d'opposition.<sup>10</sup> L'essentiel au cours des débats était en effet la sauvegarde de l'intérêt communautaire à travers la réduction, par des concessions, des réticences égoïstes de ceux qui s'estimaient lésés par la décision consensuelle (Nguekeu Dongmo 1996:110).

Mais ce mode de prise de décision dans les espaces publics particuliers au sein des chefferies bamiléké a beaucoup évolué dans le temps. Car non seulement les dissensions entre les membres des sociétés secrètes lors des

délibérations se sont avérées de plus en plus profondes, mais également les débats sont de plus en plus enflammés et les positions de certains sont le plus souvent extrémistes et inconciliables. C'est ainsi par exemple qu'après le décès de M. Joseph Ngnié Kamga, chef supérieur des Bandjoun survenu le 6 décembre 2003, les divergences de points de vue entre les « *nkamvu* » (neuf notables) lors de la délibération en vue de la désignation de son successeur étaient si marquées que la double cérémonie des obsèques du défunt chef et « d'arrestation » publique du nouveau roi initialement prévue le 20 décembre 2003 n'a pas pu avoir lieu, et ce en dépit de la présence sur la place des fêtes du village de nombreuses personnalités de la République du Cameroun venues vivre l'événement en direct (Tchoupie 2006).

La principale explication de ce phénomène qui tend à devenir récurrent dans de nombreuses sociétés traditionnelles du Cameroun de l'Ouest réside dans le fait que la plupart des individus qui succèdent aujourd'hui aux défunts notables ont grandi dans les grands centres urbains et même parfois hors du pays. Ils sont certes pétris de connaissances occidentales, mais ils ignorent le plus souvent tout de la culture traditionnelle, ce qui creuse un fossé considérable entre eux et ceux qui maîtrisent encore les normes et les pratiques bamiléké.

L'on assiste ainsi de plus en plus à un durcissement particulier des débats pendant les délibérations, et le principe du consensus lors de la prise de décision cède progressivement la place à celui de la majorité, et plus précisément à celui de la majorité relative.

Mais loin d'être un signe de l'entrée en disgrâce de la délibération, ces mutations apparaissent plutôt comme un vecteur de sa consolidation, étant donné qu'elles permettent d'adapter le processus décisionnel à la complexité toujours croissante des problèmes à résoudre et à l'hétérogénéité des trajectoires sociales des acteurs qui composent de nos jours les structures politiques traditionnelles. D'ailleurs, l'ancrage social de la délibération dans l'espace public ici se trouve solidifié par un fréquent recours aux forces surnaturelles.

### **La solidification de l'ancrage social de la délibération dans l'espace public par le recours aux forces surnaturelles**

La délibération sur l'espace public constituant l'une des principales dimensions de la culture bamiléké, son enracinement dans les mœurs socio-politiques de la région est le plus souvent assuré par le recours aux pratiques magico-religieuses. C'est ainsi par exemple que lorsqu'une chefferie fait face à des calamités telles que la famine, la sécheresse et l'épidémie, les délibérations par lesquelles les sociétés secrètes compétentes, et plus particulièrement le

groupe des neuf notables et les « *nkungang* », tentent de les juguler prennent généralement les allures de pratiques mystiques, appuyées par l'invocation des dieux et des ancêtres.

De même, lorsque les responsables de la justice n'arrivent pas à éclairer une situation judiciaire confuse et ne peuvent se prononcer sur les responsabilités des parties en cause, il est généralement organisé une cérémonie publique au cours de laquelle en plus des débats contradictoires entre les principaux protagonistes, les forces surnaturelles sont convoquées dans la recherche de la vérité. Les autorités traditionnelles recourent habituellement à cet effet à une diversité de rites, parmi lesquelles les plus pratiquées sont le jugement par l'intermédiation de la tortue dans un lieu sacré de la chefferie et le « *gwo* » (ou l'ordalie) (Maillard 1985:75). Les différentes parties en cause ici, accompagnées de leurs parents et amis se retrouvent au cours d'une journée fixée à l'avance au pied d'un arbre sacré. Invités à se justifier, l'accusé et l'accusateur se présentent devant le « *cwèp* » (lieu sacré), soit avec unealebasse neuve remplie d'eau fraîche, soit avec une feuille de taro. Chacun clame haut la véracité de ses propos et prend les dieux et les ancêtres à témoin. Et pour conclure brillamment son argumentation, il jette violemment à terre laalebasse ou la feuille de taro. Une fois l'ordalie accomplie le jugement définitif revient à dieu et aux ancêtres, de sorte que le premier à mourir sera considéré comme le coupable parce qu'il aura témoigné faussement devant les forces surnaturelles. Tromper la divinité, c'est en effet appeler sur soi le châtement suprême qui est la mort, celle-ci survenant généralement dans un délai de sept jours ou de sept semaines (Maillard 1985:188-189). Le recours à ce rite marque donc la reconnaissance des dieux et des ancêtres comme juges suprêmes.

Le renforcement de la délibération sur l'espace public par le recours aux pratiques magico-religieuses s'explique grosso modo par le fait que l'univers bamiléké, tout comme d'ailleurs celui de nombreuses autres sociétés traditionnelles africaines, apparaît surtout comme un univers des forces en mouvement commandées par la parole. Si les européens par exemple perçoivent en effet l'univers comme une entité pouvant se donner à l'Homme comme un objet de connaissance rationnel et scientifique, tel n'est nullement le cas en ce qui concerne de nombreux bamiléké et plusieurs autres peuples d'Afrique noire, pour qui il existe une étroite connexion entre l'univers humain et le monde métaphysique, à telle enseigne que « la vitalité humaine correspond à la vitalité de la nature » (Ayittey 1990:53). Le cosmos apparaît dans cette perspective comme un univers où tout est lié -la vie, les dieux, les Hommes, la société- et dont les éléments sont mus par une même force : la force vitale qui unit les membres de la société humaine aux dieux, mais aussi aux morts.

C'est pour cela que l'on admet ici que les morts sont présents parmi les vivants, qu'un monde invisible double le monde visible (Kamto 1987:71), et surtout que l'univers humain ne constitue qu'un prolongement du monde surnaturel.

Il devient dans ces conditions indispensable d'entretenir une constante harmonie entre la société humaine et les composantes de l'univers métaphysique, étant donné que les morts et les forces cosmiques continuent de participer à la régulation du monde, et que « la responsabilité du roi ne se limiterait pas pour les « sujets » au monde des humains, mais s'étendrait au monde de la nature » (Perrot 2003:20). L'exercice du pouvoir s'insérant ainsi dans un environnement culturel où chaque être (vivant ou mort) et chaque chose, même la plus humble joue un rôle et où le hasard n'a point de place (Kamto 1987:71), il devient impossible de ne pas associer les forces transcendantes au processus de la délibération sur l'espace public, surtout lorsque les points à l'ordre du jour portent sur des questions aussi délicates que la recherche de l'auteur d'un acte répréhensible et l'établissement de la justice.

L'implication des forces occultes, des divinités et/ou des ancêtres dans le processus de la délibération sur l'espace public ici apparaît comme un choix stratégique tendant à la maintenir comme l'un des principaux éléments du paysage institutionnel des sociétés traditionnelles bamiléké, dans la mesure où elle constitue un important gage de l'objectivité et de la légitimité de la décision finale. Parce qu'elle se présente comme une véritable symbiose entre le monde des vivants et l'univers cosmique, cette décision est entourée d'une auréole de sacralité et de transcendance, ce qui rend particulièrement difficile le refus de son respect. Car l'Homme bamiléké, à l'instar de nombreux autres individus dans la société traditionnelle africaine, n'étant qu'un élément de l'ensemble ou une pièce du tout (Kamto 1987:155), l'acte de ceux qui tiennent les rênes du pouvoir ne sera accepté sans réticence que si sa conception associe harmonieusement des éléments provenant à la fois du monde physique et de l'univers métaphysique.

La délibération sur l'espace public devient dans ces conditions une manifestation de la culture des sociétés traditionnelles bamiléké de l'Ouest-Cameroun. Elle se trouve profondément enracinée dans la tradition et est inscrite dans la durée. Elle ne saurait par conséquent être balayée par la poussée de la modernité. Elle connaît plutôt de perpétuelles transformations lui permettant de faire face à l'instabilité de son environnement.

### **Transformation de l'environnement des chefferies bamiléké, reconfiguration des acteurs sur l'arène socio-politique et réadaptation de la délibération sur l'espace public**

L'environnement socio-culturel et politico-économique des chefferies bamiléké connaît de profondes mutations, marquées entre autres non seulement par l'émergence des Etats modernes qui viennent se greffer au-dessus des sociétés traditionnelles, mais également par l'avènement de l'école qui véhicule la civilisation occidentale et par le développement des villes qui engendre l'émigration d'une importante franche de la population. La tendance est grande dans cette perspective de penser que la délibération dans l'espace public en tant que l'un des principaux traits caractéristiques de la culture bamiléké sera anéantie par les forces modernisantes, cette tendance étant d'autant plus forte que certains auteurs appréhendent la tradition et la modernité de manière essentiellement dichotomique et soutiennent que la seconde entité ne peut se réaliser que si la première est complètement détruite et jetée dans la poubelle de l'histoire (Lloyd et Hoerber 1967:3). Mais l'on assiste dans la pratique plutôt à la réadaptation de la délibération dans l'espace public aux transformations de l'environnement des sociétés coutumières. Ceci se manifeste aussi bien par l'acceptation de l'interférence des autorités étatiques dans certaines pratiques délibératives en leur sein que par la délocalisation des sites des débats.

### **L'acceptation de l'implication des autorités étatiques dans certaines délibérations comme stratégie de préservation de la pratique délibérative face à l'avènement de l'Etat moderne**

Si les chefferies traditionnelles bamiléké, tout comme d'ailleurs les autres sociétés coutumières africaines, se sont pendant longtemps présentées comme des entités ne disposant d'aucune autorité administrative et politique centrale au dessus d'elles (Mbonda 2006:52) et apparaissant de ce fait comme de véritables « sociétés à Etat » (Lombard 1967:49-54), la situation est loin d'être encore la même depuis le début de l'ère coloniale. Car l'on a assisté à leur insertion dans les rouages de l'administration coloniale allemande et française, puis de l'Etat Camerounais, avec pour principal corollaire la création au dessus des « fô » d'un autre échelon d'allégeance. Les rois qui étaient situés au sommet de la hiérarchie sociale et politique deviennent ainsi de simples échelons inférieurs appelés à obéir aux ordres des instances supérieures (Fogui 1990:173). C'est dans cette perspective que, soucieux de ne pas laisser se développer à la périphérie des structures politiques échappant à son contrôle, le pouvoir central camerounais est amené à exercer un droit de regard sur le fonctionnement des différentes entités infra étatiques qui existent sur le

territoire national. A cet effet, il est le plus souvent appelé à s'impliquer dans les activités des chefferies traditionnelles, et particulièrement dans la plupart des délibérations qui ponctuent de temps en temps leurs espaces publics.

Etant donné que toute résistance à l'« étatisation » des sociétés locales fut violemment réprimée par la puissance colonisatrice comme ce fut tout à tour le cas avec l'insurrection des Bakweri en 1891 qui déboucha en 1894 sur l'expropriation des « indigènes » de leurs terres et avec l'insoumission de la région Bangwa entre 1889 et 1909 qui entraîna la désarticulation du pouvoir traditionnel à travers la déposition du chef Asunganyi et la division de son « pays » en deux entités distinctes (Fota I et Djuti) (Sindjoun 2002:257-258), l'instinct calculateur des acteurs socio-politiques de la plupart des chefferies bamiléké les poussera à adopter l'acceptation de l'immixtion des autorités étatiques dans la délibération dans leurs espaces publics comme principale stratégie de sa préservation.

Cette acceptation se manifeste par exemple au niveau de la désignation des nouveaux chefs traditionnels. C'est le préfet du département de la Menoua qui a ainsi organisé le 12 septembre 2005 les discussions qui ont débouché sur le choix de M. Djoumessi III Wamba Mathias comme chef du groupement Foréké-Dschang en remplacement de M. Nkenglifack Marius destitué par le premier ministre.<sup>11</sup> Suivant la même logique, non seulement le préfet du Khoung-Khi a organisé à Bandjoun les assises en vue de la désignation du successeur de M. Joseph Ngnie Kamga décédé le 6 décembre 2003, il a également joué un rôle prépondérant dans le rapprochement des positions diamétralement opposées des neuf notables. Pendant que certains de ces notables étaient en effet favorables au strict respect du testament par lequel le défunt chef désignait le jeune Joseph Ngnie Kamga âgé de 17 ans et étudiant en Belgique comme son successeur, d'autres l'avaient énergiquement combattu, au motif que c'est en violation des règles coutumières que M. Joseph Ngnie Kamga avait accédé au trône en 1984,<sup>12</sup> l'extrémisme des positions étant allé jusqu'à déboucher sur le décalage de la date du choix du nouveau chef du 20 décembre 2003 au 24 janvier 2004.

L'acceptation de l'immixtion des autorités étatiques dans les délibérations sur l'espace public au sein des chefferies bamiléké s'observe également au niveau de la recherche des solutions aux divers conflits qui traversent de temps en temps ces chefferies. L'une des principales missions de l'Etat étant le maintien de la stabilité sociale, les dirigeants camerounais sont appelés à s'impliquer dans le processus de gestion des litiges susceptibles de mettre en péril la cohésion de ces sociétés. Cette implication tend à éviter que la persistance ou l'aggravation de ces antagonismes ne débouche sur la remise en cause du système de domination politique existant. Il s'agit donc, pour les



responsables étatiques, de contenir les tensions au niveau des chefferies dans les limites supportables pour assurer le maintien de l'ordre socio-politique ambiant.

Des rencontres au cours desquelles les responsables étatiques se joignent aux autorités traditionnelles pour essayer de trouver des solutions aux conflits qui émergent le plus souvent dans les chefferies bamiléké sont dans cette perspective fréquemment organisées, étant donné que ces conflits engagent des enjeux importants par rapport à l'équilibre socio-politique et à la paix locale.

La participation du préfet de la Mifi et du sous-préfet de l'arrondissement de Bangou aux diverses délibérations qui ont eu lieu sur la place du marché de la chefferie Bandenkop lors de la crise engendrée dans cette communauté par le refus du chef légal (M. Wouagné Michel) de rétrocéder le trône au chef légitime (M. Fézeu Ngandjong Marcel) après son retour de l'exil en décembre 1983 est particulièrement significative à cet égard. Car elle a permis de contenir les pulsions belliqueuses des camps rivaux jusqu'aux consultations qui ont permis aux neuf notables de porter à nouveau M. Fézeu Ngandjong Marcel à la tête du village le 13 août 1988.<sup>13</sup>

Les autorités administratives contribuent donc, à travers leur implication dans la gestion des conflits dans les sociétés traditionnelles, à rendre les délibérations portant sur ces conflits efficaces, étant donné que non seulement elles amènent le plus souvent les protagonistes à faire des concessions importantes, mais également elles disposent des moyens nécessaires pour faire respecter les diverses résolutions adoptées.

La gestion des tensions entre plusieurs chefferies constitue également un site privilégié d'observation de la participation des responsables administratifs aux délibérations publiques portant sur la recherche de solutions aux conflits qui traversent épisodiquement les sociétés coutumières bamiléké. En effet, face au problème foncier engendré par l'extension du périmètre urbain de Mbouda par exemple, des réunions regroupant à la fois tous les cinq chefs traditionnels de la ville accompagnés de leurs notables et des responsables étatiques de la localité se sont fréquemment tenues (Kayo Sikombe 2005:169). Le chef traditionnel le plus à l'aise au cours de ces assises est un professeur des lycées qui entretient des relations privilégiées avec les agents publics et dont les assujettis exercent de hautes fonctions politiques et administratives au niveau national. Ce réseau relationnel lui assure une marge de manœuvre considérable par rapport à ses pairs et lui permet de maîtriser dans une large mesure le processus décisionnel. Le même phénomène s'observe à Bafoussam où de puissants réseaux constitués par les élites intérieures et extérieures soutiennent généralement le chef pendant les négociations avec les autres parties prenantes au jeu autour des questions foncières dans la ville (Kayo Sikombe 2005:170-171).

Dans un univers soumis plus qu'hier à une approche concertée des problèmes publics, les autorités traditionnelles se trouvent ainsi obligées de s'entourer de solides réseaux pour accroître l'efficacité de leurs actions. Les individus et les groupes qui composent ces réseaux ont en effet la capacité de solliciter et d'obtenir non seulement le soutien des instances supérieures de l'Etat, mais également l'expertise nécessaire pour peser sur la conduite des négociations.

Pour parler comme Olivier Nay (2002:63), on peut dire que les réunions de gestion des urgences dans les chefferies bamiléké apparaissent comme des lieux où des équipes en concurrence entrent directement en contact et s'engagent dans des jeux de rivalité, d'arbitrage et d'arrangement pour tenter d'orienter les décisions publiques adoptées lors des délibérations sur l'espace public. Leur fonctionnement est donc révélateur des stratégies que les autorités traditionnelles mettent en œuvre pour essayer de faire face aux perpétuelles mutations de l'environnement socio-politique dans lequel elles évoluent.

Toutefois, si ces réunions sont d'abord des espaces de conflictualité, elles sont aussi et surtout des cadres de communication où s'échangent des informations, des points de vue, des analyses et des problématiques qui, loin d'être seulement des armes pour s'affronter dans les luttes politiques, sont également des outils de réflexion, des cadres cognitifs, des schèmes d'évaluation qui vont permettre une harmonisation progressive des représentations du problème en cours de résolution (Eymeri 2002:164). C'est ce qui explique qu'elles débouchent le plus souvent sur un compromis, même si ce compromis est généralement fragile et précaire.

La gestion du conflit frontalier entre les chefferies Fongo-Tongo (en pays bamiléké) et M'mockmbin (dans l'arrondissement d'Alou, province du Sud-Ouest) est très significative à cet égard. Les différentes réunions qui suivent dans la plupart des cas le déclenchement des affrontements physiques entre les deux communautés mettent en scène non seulement des autorités traditionnelles telles que les chefs des deux groupements, certains notables et les chefs de quartier des zones disputées, mais également les sous-préfets de Dschang et d'Alou et/ou leurs adjoints, des agents des services des domaines, des représentants des cadastres et des forces de maintien de l'ordre.<sup>14</sup> Et en dépit du remarquable cloisonnement des intérêts en présence du fait de l'extrême diversité des milieux et des services de filiation de leurs membres, ces réunions procèdent généralement à une tentative de rapprochement des positions des différents protagonistes qui débouche sur un certain « refoulement des pulsions » (Elias 1991:241), ce qui permet de maintenir un précaire « équilibre de tensions » sur le terrain.

Quoique la participation des responsables étatiques à certaines assises des chefferies bamiléké engendre une réelle complexification de leurs processus délibératifs, elle semble donc apporter aux diverses parties prenantes au jeu socio-politique local un minimum de satisfaction. Car en même temps qu'elle permet à l'Etat de préserver ses « chances de puissance » (Elias 1991:20), elle contribue au maintien de la stabilité et de l'harmonie dans le milieu traditionnel en concourant à la mise en concordance des positions parfois diamétralement opposées et extrémistes. Loin d'être une source de l'entropie, elle apparaît ainsi plutôt comme un facteur de la pérennisation de la délibération dans l'espace public au sein des sociétés traditionnelles. Elle contribue remarquablement à son auto renforcement et surtout à son maintien comme l'une des principales marques de la culture locale. Cette réalité se trouve renforcée par la délocalisation des sites de la délibération sur l'espace public du fait de l'émigration massive du peuple bamiléké.

### **La délocalisation des sites de la délibération sur l'espace public comme réponse à l'émigration massive du peuple bamiléké**

L'exigence d'appropriation de ce que J. C. Warnier (1993:192) qualifie à la suite de J. F. Bayart de « ressources de l'extraversion » ayant amené de nombreux ressortissants de l'Ouest-Cameroun à quitter la région pour s'éparpiller dans le pays et même à travers le monde tout en maintenant de solides attaches avec leurs terroirs d'origine (Tchoupie 2005:102-106 ; Abé 2005:51), l'on assiste ici à une véritable crise du « territorialisme méthodologique »,<sup>15</sup> et il devient de plus en plus absurde de considérer la fixation dans l'espace comme l'unique critère de définition du cadre des délibérations dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké. La diaspora de ces chefferies, en revendiquant son attachement affectif à sa localité d'origine, impulse une dynamique politique qui serait rebelle à tout confinement territorial des lieux de discussion. Les pratiques délibératives dans ces sociétés se sont en effet étendues non seulement dans les différentes localités d'accueil de leurs émigrants, mais également dans les moyens de communication de masse.

### ***La transformation par les émigrants de leurs localités d'accueil en nouveaux sites de délibération sur l'espace public***

Si de nombreux bamiléké ont été pour une raison ou pour une autre amenés à quitter leurs chefferies respectives d'origine pour s'installer dans d'autres contrées du Cameroun et même du monde, ils n'ont pour autant pas abandonné les principales pratiques qui constituent les traits essentiels de leur culture, cette réalité s'expliquant dans une large mesure par le concept de « dépendance au sentier » (path dependence) qui renvoie au fait que les choix opérés dans

le passé continuent d'exercer une remarquable influence sur le comportement ultérieur des acteurs. Les différents villages que comporte le pays bamiléké ayant en effet été toujours structurés par une pléthore d'associations qui épousent tantôt les contours des sociétés secrètes à connotation magico-religieuse, tantôt ceux des groupes de danse traditionnelle, tantôt ceux des réunions des habitants de tel ou tel quartier, leurs ressortissants vont transposer dans leurs diverses localités d'accueil cette pratique associative.

Hors du terroir en effet, les ressortissants de chaque village se regroupent en associations dont le nombre et la taille dépendent dans une large mesure du chiffre de ces ressortissant dans leurs localités d'accueil. C'est ainsi que pendant que certaines agglomérations ne comportent qu'une association regroupant l'ensemble des bamiléké vivant en leur sein, d'autres, à l'instar de Yaoundé et Douala, abritent des « réunions de famille », de quartiers, de classe d'âge, des élites, des épouses des originaires d'un groupement ou d'un quartier de celui-ci, des associations de danse traditionnelle, etc., (Tchoupie 2005:104).

Ces diverses associations, qui tiennent hebdomadairement ou mensuellement leurs assises soit dans un foyer spécialement construit à cet effet, soit dans la résidence de l'un des membres, apparaissent comme des cadres de rencontres et de débats sur des questions inhérentes aussi bien à la survie de leurs membres dans leurs localités d'accueil qu'au groupement d'origine de ces membres.

Les diverses associations des ressortissants de chaque chefferie traditionnelle de l'Ouest-Cameroun se trouvent par ailleurs coiffées par un cadre global de délibération communément appelé « comité villageois de développement »,<sup>16</sup> même si la dénomination concrète de cet organe change parfois d'une communauté à l'autre. Apparaissant dans la pratique comme une véritable superstructure, ce comité se rencontre dans presque toutes les chefferies bamiléké. Il est spécialement chargé de coordonner et de réaliser toutes les opérations jugées nécessaires pour le progrès économique, social et culturel du groupement. Il prolonge la réflexion entamée au niveau des instances inférieures sur les problèmes spécifiques de la chefferie et dégage les stratégies et les moyens de les juguler.

L'analyse de son organigramme révèle qu'il est partout composé d'un organe central dont les membres sont élus et dont le chef supérieur du village est d'office membre d'honneur, et des organes périphériques constitués des divers démembrements du comité et des différentes réunions des ressortissants de la chefferie disséminées dans le pays et même à l'extérieur du territoire national.<sup>17</sup> La périodicité de ses assises varie d'une communauté à l'autre ; mais dans la plupart des cas, les sessions ordinaires sont annuelles ou bi-annuelles, et des réunions extraordinaires peuvent en cas de nécessité être convoquées.

L'épaisseur des débats lors de ses délibérations peut être appréciée à partir de la diversité des problèmes qui y sont traités et du volume d'argent qu'il mobilise pour ses diverses interventions. Ses réalisations couvrent en effet des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, les infrastructures routières, l'électrification rurale, l'aménagement des points d'eau potable, la dotation de la chefferie en nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'emploi des jeunes, la modernisation des institutions traditionnelles, etc., comme le montre en partie la liste des travaux effectués dans le groupement Bangang (dans le département des Bamoutos) entre 1988 et 1993 par son comité de développement.

**Tableau 2 : Liste des réalisations effectuées après délibérations dans l'espace public par le comité de développement de Bangang entre 1988 et 1993**

Réalisations	Coût au 15/8/1993	Pourcentage des dépenses
Construction du collège d'enseignement secondaire	8 455 225	43,2%
Construction du complexe tribune	6 047 430	31%
Equipement du dispensaire public	2 073 328	11%
Organisation des semaines de développement	1 140 300	5,82%
Déplacements et transport	696 035	3,55%
Impression des cartes de membres	413 000	2,11%
Interventions diverses	339 800	1,73%
Réception	106 000	0,54%
Autres dépenses	206 265	1,05%
Total	19 564 830	100%

Source : Kuété, M., « La ville paie ses dettes envers la campagne des hautes terres de l'Ouest-Cameroun : transformation des paysages », in Bart, F., Morin, S. et J. N. Salomon (dirs), *Les montagnes tropicales : identités, mutations et développement*, Pessac, 2001, p. 379.

Les diverses réunions au cours desquelles l'on délibère sur ces réalisations sont loin d'être de simples rencontres entre acteurs poursuivant des buts identiques. Ce sont surtout des cadres de négociation et de cloisonnement des idées et des rôles dont on conçoit mal qu'ils ne génèrent des attentes particulières. Les divers enjeux qui se tissent ici font de la prise de décision un processus complexe dans lequel les acteurs modernes jouent un rôle très important, tandis que le poids des acteurs traditionnels devient de plus en plus négligeable (Kayo Sikombé 1989:34). Le caractère démocratique des échanges qui précèdent l'adoption des axes prioritaires d'intervention ici est certes contrasté à cause du fait qu'autant au moins une majorité simple est

généralement requise pour le vote d'un projet, autant ceux dont la contribution à la réalisation dudit projet s'avère déterminante influencent le plus souvent directement ou indirectement le sens et le contenu de la décision finale. Mais ceci ne saurait obscurcir la thèse selon laquelle la démocratie participative dans les comités villageois de développement offre une solution politique alternative, à mi-chemin entre les formes institutionnelles de la démocratie représentative et l'espace public informel et discontinu de débats (Enguéléguélé 2005:148).

Le fonctionnement de ces comités, tout comme d'ailleurs celui de la plupart des autres structures de débats et de prise de décisions dans les chefferies bamiléké contribue ainsi à consolider le processus d'institutionnalisation des délibérations dans l'espace public en leur sein, étant donné que non seulement il tend à rendre obsolète la gestion monopolistique ou non concertée du pouvoir, mais également il inscrit le modèle collégial de prise de décision dans le triple processus de l'extériorisation par laquelle ce phénomène se détache des acteurs qui l'ont fait naître, de l'objectivation par laquelle il acquiert l'apparence d'une réalité objective et de l'intériorisation qui le fait passer dans le domaine des dispositions durables de l'ensemble des agents socio-politiques (Berger et Luckmann 1986:77-175 ; Quantin 2004:26), toutes choses qui caractérisent l'émergence et l'enracinement d'une institution. L'ancrage de la délibération dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké s'est d'ailleurs renforcé ces dernières années par l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

#### ***L'érection des nouvelles technologies de l'information et de la communication en instruments privilégiés de la délibération dans l'espace public***

La dispersion des ressortissants du « pays bamiléké » dans les diverses régions du Cameroun et même du monde a engendré la production d'un espace de la localité qui semble rebelle à tout confinement territorial. En quittant massivement leurs chefferies d'origine tout en gardant de solides attaches avec elles, les émigrants bamiléké ont transformé l'espace de la contrée en un véritable « espace réticulaire » au sens de B. Antheaume, D. Delainay et M. Portais (1987:3), c'est-à-dire en un cadre spatial où prédominent des réseaux fortement déstructurants pour l'organisation traditionnelle de l'espace et où se multiplient des liens d'interdépendance entre les territoires. Au principe de territorialité se substitue ainsi un autre mode d'articulation des individus et des groupes dans la localité, marqué par la disparition des contraintes d'ordre spatial.

Étant donné que l'ordre des réseaux qui émerge à la suite de cette dynamique transperce et cisaille celui du territoire, l'affaiblit et lui fait perdre cette cohésion et cette exceptionnalité qui fondait sa nature essentiellement politique (Badie 1997:135), les techniques traditionnelles de délibération dans

l'espace public, tout en demeurant opérantes, perdent beaucoup de leur efficacité dans la mesure où les contraintes de tous ordres ne permettent le plus souvent pas à l'ensemble des membres d'une communauté de se regrouper à un endroit précis pour débattre des questions concernant soit leur chefferie d'origine, soit leurs problèmes existentiels. La mobilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication s'est dans ces conditions imposée comme une exigence fonctionnelle du système politique traditionnel.

Certes, ces nouvelles technologies tendraient à accentuer l'inégalité d'accès des individus au débat public du fait des barrières économiques et intellectuelles qui excluent le plus souvent de nombreuses personnes de leur utilisation (Rieffel 2001:33-34). Mais l'on assiste à une progressive technicisation de la délibération sur l'espace public dans les chefferies bamiléké qui débouche sur un élargissement croissant du cercle de ceux qui procèdent de temps en temps à l'utilisation des « machines à communiquer » dans les échanges socio-politiques.

De nombreuses sociétés traditionnelles des hautes terres de l'Ouest-Cameroun ainsi qu'un certain nombre de leurs ressortissants se sont dans cette perspective d'abord dotés de postes de téléphone fixe. Même si l'impact de cette technique de communication sur la pratique délibérative s'est trouvé limité du fait du coût particulièrement élevé de son acquisition et de l'impossibilité de son utilisation hors de la maison ou hors du bureau, ces obstacles ont été surmontés grâce à l'expansion actuelle de la téléphonie mobile. Une forte majorité de personnes intervenant ou susceptible d'intervenir dans le processus de délibération dans l'espace public ici dispose en effet de nos jours de téléphones portables, leurs prix devenant de plus en plus bas et leur utilisation s'étant affranchie des contraintes de lieu, de niveau intellectuel et de langue.

La mobilisation de l'outil téléphonique dans la délibération dans l'espace public ici se renforce de plus en plus par le recours à l'Internet. En plus des villages comme Bandenkop par exemple qui disposent d'une salle Internet en leur sein, les chefferies telles que Bafoussam, Baleng, Bamougoum, Bangangté, Foréké-Dschang et Bafang se trouvent en effet de nos jours fortement urbanisées et voient se proliférer sur leurs territoires des « cybers cafés ». Ceci permet à leurs ressortissants disséminés aussi bien dans le champ socio-politique local que hors de la région de discuter et de débattre des problèmes de leurs chefferies sans nécessairement avoir à se déplacer vers les lieux où sont localisées lesdites chefferies. L'Internet se présentant surtout comme un « média multimodal » selon l'expression de Peter Dahlgren (2000:157-186), c'est-à-dire comme un média offrant la possibilité de communiquer d'un seul vers beaucoup d'autres (one to many), ou d'une



pluralité d'utilisateurs vers une pluralité d'usagers (many to many), il se joint à la téléphonie mobile pour contribuer à la résolution de l'épineux problème de l'éparpillement des différentes parties prenantes au processus décisionnel au sein des chefferies bamiléké dans le pays et dans le monde. Chaque acteur qui, pour une raison ou pour une autre, se trouve éloigné du lieu de la prise d'une décision se trouve en effet désormais à même de présenter son point de vue et de mobiliser les différents arguments dont il dispose pour l'imposer ou pour essayer de l'imposer aux autres. Ceci cadre parfaitement avec l'idée selon laquelle les nouvelles technologies de la communication en général et le couple téléphonie-Internet en particulier sont venues modifier profondément les règles de fonctionnement des sociétés et des territoires dans le monde contemporain (Chéneau-Loquay citant Gene 2001:36).

Cette modification se trouve d'ailleurs accentuée par l'action des moyens de communication de masse tels que la presse écrite, la radio et la télévision. Contrairement au téléphone et à Internet qui permettent aux acteurs du jeu socio-politique de sélectionner ceux qui peuvent s'exposer à leur message, ces médias ont été surtout conçus pour s'adresser à un large public. C'est pour cela que certains intervenants dans le processus de délibération dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké n'hésitent de temps en temps pas à les utiliser comme cadres privilégiés d'expression des opinions et de confrontation des idées. L'observation de la pratique des acteurs ici révèle en effet que les résidents de la province de l'Ouest recourent à cet effet surtout aux médias locaux tels que « Ouest Echos » et « Flash Infos » au niveau de la presse écrite, et aux chaînes radios telles que « Radio Batcham » et la station provinciale de radio Cameroun de l'Ouest à Bafoussam, « Radio Yemba » à Dschang et « Radio Medumba » à Bangangté. Ceux de la diaspora quant à eux sollicitent principalement les services des médias à grande audience. Il s'agit entre autres du poste national de la Cameroon Radio Television (CRTV), des journaux tels que Le Messenger, Cameroon Tribune, La Nouvelle Expression et Mutations, et des chaînes de télévision telles que la CRTV Télé, Equinoxe TV, Canal2 International et STV ; la plupart de ces différents médias étant sur satellite.

Ces moyens de communication de masse s'associent au téléphone et à Internet pour faire apparaître la délibération dans l'espace public ici comme un processus complexe impliquant des acteurs qui ne se trouvent nécessairement pas dans un même cadre spatial, mais qui rivalisent pour imprimer à la décision en cours d'élaboration des marques particulières. Tout de même, leur contribution à la prise de décision dans les chefferies bamiléké est limitée par un certain nombre de pesanteurs parmi lesquelles figurent en bonne place la non gratuité des espaces médiatiques, l'exigence du respect de la ligne éditoriale de chaque organe d'information et l'impossibilité pour

de nombreux individus d'acheter régulièrement les journaux ou de s'exposer continuellement aux médias audio-visuels. La diversité des formes d'intervention mises à la disposition des acteurs par ces outils les érige en véritables forums de débats et surtout en instruments privilégiés de la perpétuation de la délibération sur l'espace public dans la culture bamiléké.

### Conclusion

L'institutionnalisation des délibérations dans l'espace public au sein des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun s'inscrit dans une trajectoire historique. Elle est largement marquée par l'empreinte des origines et apparaît comme « une manifestation de la culture en action ». Elle est constamment traversée par des dynamiques de métissage et de réinvention. Car face aux diverses mutations induites dans les sociétés traditionnelles par l'avènement des Etats modernes et par « l'occidentalisation du monde », les délibérations dans l'espace public qui s'y déroulent connaîtront de profondes transformations allant globalement non pas dans le sens de la régression, mais plutôt dans celui de leur adaptation aux exigences d'un environnement particulièrement instable. Les pratiques délibératives se présentent en effet comme une importante dimension de la culture du peuple bamiléké. Elles fournissent un système de significations que ce peuple utilise pour régler sa vie quotidienne et servent de base à l'identité sociale qui conditionne dans une large mesure la manière dont il se classe et perçoit son appartenance (Quantin 2004:22).

### Notes

1. Précisons que le terme « fo » en langue bamiléké signifie chef traditionnel.
2. Nous paraphrasons ici SINDJOUN, L., La politique d'affection en Afrique noire : société de parenté, société d'Etat et libéralisation politique au Cameroun, Boston University, 1998, p. 3.
3. Sur le concept de « démocratie délibérative », voir J. COHEN, cité par HABERMAS, J : L'espace public, Ed. Payot, Paris, 1997, p. XXV.
4. Source : entretien avec des autorités traditionnelles bamiléké.
5. Ibid.
6. Source : entretien avec des autorités traditionnelles bamiléké.
7. Pour une tentative de classification des diverses associations qui structurent les chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun, voir entre autres : KWAYEB, E. K., Les institutions publiques du pays bamiléké (Cameroun) : évolution et régime actuel, Paris, LGDJ, 1960 ; MAILLARD, B., Pouvoir et religion : les structures socio-religieuses de la chefferie de Bandjoun (Cameroun), Ed. Peter LANG 1985, 277 p.
8. Cf. CHAU, N. H., cité par ROJOT, J., Théories des organisations, Ed. ESKA, Paris, 2003, p. 153.
9. Source : Entretien avec des notables traditionnels bamiléké.

10. Cf. GONIDEC, P. F., cité par KAMTO, M : Pouvoir et droit en Afrique : essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone, LGDJ, Paris, 1987, p. 146.
11. Cf. Cercle d'Action Foréké-Dschang Infos N°27, décembre 2006-janvier 2007, p. 3.
12. Voir entre autres sur ce point : L'Equatorial N°030 du 24 décembre 2003, pp. 3-5 ; Flash Infos N°081, janvier 2004 : p. 8.
13. Sources : données recueillies sur le terrain.
14. Source : Archives du service départemental des domaines de la Menoua.
15. Cf. SCHOLTE, J. A., cité par SINDJOUN, L., Sociologie des relations internationales africaines, Karthala, Paris, 2002, p. 7.
16. Cette structure ne doit pas être confondue avec les comités de développement créés par les autorités étatiques à travers le décret présidentiel du 24 mars 1977.
17. Source : Enquête que nous avons menée au niveau des membres de certains comités de développement du pays bamiléké.

## Références

- Abe, C., 2005, « Multiculturalisme, cosmopolitisme et intégration politique en milieu urbain : les défis de la citoyenneté de type républicain à Douala et Yaoundé », in *Polis/Revue Camerounaise de Science Politique*, vol.12, numéro spécial, pp. 43-73.
- Ahanhanzo Glele, M., 1974, *Le Danxome*, Paris, Nubia.
- Antheaume, B., Delaynay, D. et Portais, M., 1987, « L'abeille et l'araignée : de l'autonomie à l'interdépendance réticulaire », Bulletin de liaison N°7, *Espace et territoire*, ORSTOM.
- Ayittey, G.B.N., 1990, « La démocratie en Afrique précoloniale », in *Afrique 2000* N° 2, août, pp. 39-74.
- Badie, B., 1997, *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- Berger, P. et Luckmann, T., 1986, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Librairie des Méridiens.
- Braud, P., 1996, *L'Emotion en politique*, Paris, PFNSP.
- Cheneau-Loquay, A., 2001, « L'Etat africain face aux nouveaux réseaux de télécommunication : les cas du Mali et du Sénégal », in *Afrique contemporaine*, Numéro spécial, 3<sup>e</sup> trimestre, pp. 36-47.
- Chevallier, J., 1996, *Institutions politiques*, Paris, LGDJ.
- Dahlgren, P., 2000, « L'espace public et Internet », in *Réseaux* N°100, pp. 157-186.
- Elias, N., 1991, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy.
- Engueleguele, M., 2005, « Démocratie locale et délibération au Cameroun : l'exemple des municipalités », in P. Quantin (dir), *Gouverner les sociétés africaines : acteurs et institutions*, Paris, Karthala, pp. 133-154.

- Eymeri, J.M., 2002, « Définir 'la position de la France' dans l'Union européenne : la médiation interministérielle des généralistes du SGCI », in O. Nay. et A. Smith (dirs) : *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, pp. 149-175.
- Fogui, J.P., 1990, *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*, Paris, LGDJ.
- Gaxie, D., 2000, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.
- Giddens, A., 1987, *La constitution de la société*, Paris, PUF.
- Habermas, J., 1997, *L'espace public*, Paris, Ed. Payot.
- Hall, P.A. et Taylor, R.C.R., 1997, « La Science politique et les trois néo-institutionnalismes », in *Revue Française de Science Politique*, N° 3-4, vol. 47, juin-août 1997, pp. 469-495.
- Kamto, M., 1987, *Pouvoir et Droit en Afrique : essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, LGDJ.
- Kayo Sikombe, A., 1989, Le processus de décision dans la chefferie traditionnelle Bafoussam, Mémoire de Maîtrise en Science Politique, Université de Yaoundé.
- Kayo Sikombe, A., 2005, « Politique foncière dans les villes à chefferies multiples de l'Ouest-Cameroun : Bafoussam et Mbouda », in P. Quantin (dir) : *Gouverner les sociétés africaines : acteurs et institutions*, Paris, Karthala, pp. 155-175.
- Kifle Selassie Beseat, 1980, « Les aspects philosophiques, culturels et historiques du consensus », in Kifle Selassie Beseat (dir) : *Le consensus et la paix*, Paris, UNESCO.
- Kuete, M., 2001, « La ville paie ses dettes envers la campagne des hautes terres de l'Ouest-Cameroun : transformation des paysages », in Bart, F., Morin, S. et J. N. Salomon (dirs) : *Les montagnes tropicales : identités, mutations et développement*, Pessac, 2001, pp. 369-381.
- Lloyd, I. and Hoerber, R.S., 1967, *The modernity of tradition*, London.
- Lombard, J., 1967, *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire*, Paris, Armand Colin.
- Lourau, R., 1970, *L'analyse institutionnelle*, Paris, Ed. de Minuit.
- Maillard, B., 1985, *Pouvoir et religion : les structures socio-religieuses de la chefferie de Bandjoun (Cameroun)*, Bern, Ed. Peter Lang.
- Mbonda, E.M., 2006, « Le pouvoir en Afrique pré-coloniale : formes et exercice », in *Terroirs* N°1-2/2006, pp. 45-64.
- Meny, Y. et Surel, Y., 2000, *Par le peuple et pour le peuple : le populisme et les démocraties*, Paris, Fayard.
- Nay, O., 2002, « Le jeu des compromis : les élus régionaux entre territoire et pratiques d'assemblée », in O. Nay et A. Smith (dirs) : *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, pp. 47-86.
- Nay, O. et Smith, A., 2002, « Les intermédiaires en politique : médiation et jeux d'institutions », in O. Nay et A. Smith (dirs) : *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, pp. 1-21.

- Nguekeu Dongmo, P., 1996, *La chefferie traditionnelle bamiléké à l'ère de la démocratie pluraliste : essai sur la problématique de modernisation des systèmes politiques traditionnels : le cas de Bafou (département de la Menoua)*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Science Politique, Université de Yaoundé II.
- Palier, B., 2006, « Path dependence (dépendance au chemin emprunté) », in *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, PFNSP, pp. 320-328.
- Perrot, C.H., 2003, « Introduction », in C. H. Perrot et F. X. Fauvelle-Aymar (dirs) : *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- Quantin, P., 2004, « Voter en Afrique : quels paradigmes pour quelles comparaisons ? », in P. Quantin (dir) : *Voter en Afrique : comparaisons et différenciations*, Paris, L'Harmattan.
- Quantin, P., 2005, « La redécouverte des institutions », in P. Quantin (dir) : *Gouverner les sociétés africaines : acteurs et institutions*, Paris, Karthala, pp. 9-25.
- Rieffel, R., 2001, *Sociologie des médias*, Paris, Ellipses Editions.
- Rojot, J., 2003, *Théorie des organisations*, Paris, Ed. ESKA.
- Sindjoun, L., 1994, *Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun : la socio-genèse de l'Etat*, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II.
- Sindjoun, L., 2002, *L'Etat ailleurs : entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.
- Sindjoun, L., 2007, « Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la paraconstitution », in *Revue Canadienne de Science Politique* N°40.2, juin, pp. 465-485.
- Tchoupie, A., 2005, *L'Ouest dans la conjoncture de libéralisation politique au Cameroun (1990-2004) : genèse et usages socio-politiques contextuels d'un champ régional*, Thèse de Doctorat d'Etat en Science politique, Université de Yaoundé II.
- Tchoupie, A., 2006, « Les sociétés traditionnelles africaines face aux enjeux des recompositions socio-politiques : analyse des mutations des institutions coutumières au travers du jeu autour de la succession dans la chefferie de Bandjoun », *Annales de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang*, Tome 10, pp. 195-214.
- Vieyra, C., 1965, « Structures politiques traditionnelles et structures politiques modernes », in *Tradition et modernisme en Afrique noire*. Rencontres internationales de Bouaké, Paris, Seuil.
- Warnier, J.C., 1993, *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala.
- Wolton, D., 1997, *Penser la communication*, Paris, Flammarion.

